



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

**PROCES VERBAL de séance
du Conseil Municipal
du 5 juin 2025**

Le cinq juin 2025 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE Maire.

Date de convocation	27 mai 2025	Date d'affichage	28 mai 2025
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			07

Etaient présents : Mmes et MM. Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATE

Absente : Mme Marion MARIE,

Absentes excusées : Martine Letourneur, Anne Molard.

Madame Letourneur a donné pouvoir à Monsieur Coquille

Madame Caté a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du 27 mars 2025.

Subvention à l'association Animation Loisirs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention complémentaire à l'Association Animation Loisirs d'un montant de 120 € pour couvrir les frais exceptionnels de location de tables et bancs pour la fête de la Saint Gilles.

Les tables et bancs habituellement mis à disposition par la Communauté de Communes n'étant pas disponibles.

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 1

2025-06-d2

Avis sur le dossier d'arrêt du PLUi

Le support de présentation du dossier d'arrêt du PLUi, préalable à l'enquête publique, n'ayant pas encore été reçu, l'avis du Conseil Municipal est reporté à une prochaine réunion.

2025-03-d3

Lettre de Juillet

Le Conseil Municipal valide la liste des sujets proposés pour la lettre de juillet

Questions diverses

Arrêté Préfectoral Termites

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Sarthe a adressé un courrier informant les Maires de son intention prendre un arrêté « déclarant toutes les communes contaminées ou susceptible de l'être à court terme par les termites sur le département de la Sarthe ».

Un état relatif à la présence de termites devra être établi par un diagnostiqueur certifié et annexé aux actes de vente d'immeubles.

Date de la prochaine réunion : jeudi 10 juillet 2025

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h00

La Secrétaire
Ingrid Caté

Le Maire
Jean Paul COQUILLE